



Sobriété énergétique à Marly-la-Ville

Madame, Monsieur,

L'écologie est aujourd'hui au cœur de toutes les discussions.

Que l'on parle du dérèglement climatique, comme la canicule qui nous a frappé, asséchant les cours d'eau et qui tend à se répéter dans les années à venir.

Ou, les comportements éco-responsables qui sont passés d'arguments de vente à mode de vie.

Ainsi, la crise énergétique, sans précédent, qui affole, à juste titre, tous les marchés et les gouvernements, nous amène à produire un effort collectif qui atténuera l'impact que la hausse annoncée aura sur les factures d'énergie de notre commune.

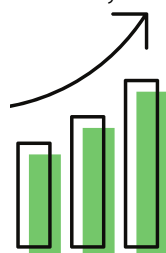
Si les ménages sont protégés en partie par le bouclier tarifaire du plan de sobriété énergétique du gouvernement, ce n'est pas le cas pour les collectivités, les entreprises, les copropriétés...

Les augmentations

En effet, si nous bénéficions du contrat qui gèle les tarifs jusqu'au 31 décembre 2022, nous ne pouvons que nous en remettre aux annonces liées à la hausse après cette date.

Malgré les négociations menées auprès des fournisseurs en gaz et électricité, il semble que les factures pour les années 2023 et 2024 seront assorties de très fortes augmentations.

Montant des fluides en 2022 : **340 000 €**,
qui pourraient passer à **640 000 €** en 2023,
voire autour d'**1 million d'€** en 2024.



Un accroissement
substantiel de l'impôt,
parce que nous n'aurions
pas anticipé les effets
d'un désastre annoncé ?
La réponse est non.

C'est pourquoi, nous
avons pris un certain
nombre de mesures,
avec les autres
communes de France.



Sobriété énergétique à Marly-la-Ville

Quelles mesures immédiates pour la collectivité ?



A partir du 15 novembre 2022, l'éclairage public sera éteint de 00h à 05h. Seuls les axes principaux (notamment les rues Henri Barbusse, Gabriel Péri, Colonel Fabien, Roger Salengro et Serge Laverdure) resteront éclairés.



Les décorations de Noël en LED seront installées avec parcimonie. Les particuliers sont encouragés à réduire l'installation de décorations lumineuses.



Les lumières des bâtiments publics et équipements sportifs seront restreintes la journée et éteintes la nuit. Sauf lors de compétitions ou de campagnes de maintenance et d'entretien.



La température visée des équipements publics et écoles sera de 19°C, et celle des équipements sportifs de 14°C. Le chauffage sera également éteint dans les bâtiments lors des périodes d'inactivité ou de vacances scolaires*.

Le saviez-vous ?

Les plus grandes économies d'énergie ne se voient pas.

En effet, plusieurs travaux d'isolation et d'éclairage ont déjà été entrepris par la collectivité, mais ne sont pas forcément visibles par la population.

C'est pourquoi vous pouvez constater que des lumières sont allumées en journée.

Le saviez-vous ?

L'entretien et la maintenance de l'éclairage public a souvent lieu le mercredi.


* L'arrêté du 25 juillet 1977 limitant les températures de chauffage des locaux peut être consulté sur www.legifrance.gouv.fr.

Sobriété énergétique

à Marly-la-Ville


Quels gestes adopter dans les locaux municipaux ?

Effort collectif



C'est en adoptant tous ensemble les bons gestes et en limitant les déplacements ou regroupements non nécessaires que des économies pourront être réalisées.


Appareils électriques



Pensez à débrancher et éteindre les appareils électriques lorsqu'ils ne servent pas et privilégiez les multiprises à interrupteur que vous pourrez éteindre après utilisation.

Des questions ?

Vous vous posez des questions sur la sobriété énergétique et souhaitez aller plus loin dans vos démarches, consultez le "Plan sobriété énergétique" proposé par le gouvernement sur www.ecologie.gouv.fr/sobriete-energetique-plan-reduire-notre-consommation-denergie




Chauffage



- Emportez un pull au travail ou à l'école.
- N'utilisez pas l'eau chaude lorsque cela n'est pas nécessaire.
- Même s'il est important d'aérer, fermez les fenêtres lorsque le chauffage est allumé pour limiter les courants d'air.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoints énergivores et dangereux pour la sécurité.
- Ne touchez pas aux chauffages disposant d'un thermostat, ils sont réglés par des professionnels pour s'éteindre la nuit et réguler la température au mieux.


Contactez-nous



Ces mesures et actions constituent un véritable outil au service des collectivités. Elles pourront être complétées selon des retours d'expériences complémentaires des usagers et des collectivités, au cours de l'hiver. Il nous reste à faire !

Si vous souhaitez y apporter des suggestions, vous pouvez contacter la Mairie à l'adresse mairie@marlylaville.fr.

Eclairage



Pensez à bien éteindre les lumières en quittant la pièce et veillez à ne pas laisser de lumières inutiles dans les pièces non utilisées (comme les couloirs ou sanitaires par exemple).



Sobriété énergétique à Marly-la-Ville

Quelles mesures prévues à long terme ?



Diagnostiquer et cibler les bâtiments inefficaces en terme de sobriété énergétique pour agir durablement.

Mettre en place des **contrats de performance énergétique**.



Remplacer certains éclairages extérieurs et communs par des **lampes à détecteur de mouvement**.

Remplacer la totalité de l'éclairage par des **LED** et réduire durablement l'intensité de l'éclairage public.



Poursuivre les **travaux d'isolation, chaufferie et de maintenance** des équipements en faveur de la sobriété énergétique.

Installer des dispositifs de **régulation des températures** dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement.



Pour l'entretien des **espaces verts**, éviter de couper ou détruire les arbres et réduire la fréquence des élagages et tontes.

Améliorer le **parc de voitures partagé** et favoriser l'**éco conduite**.



Informier et sensibiliser au mieux la population, mais aussi l'ensemble des agents municipaux sur les éco gestes à adopter au quotidien.

Le saviez-vous ?

Nous avons déjà entrepris le remplacement du parc d'éclairage public.

Depuis 2019, ce plan consiste à continuer d'équiper tous les candélabres en LED, pour un montant d'environ 900 000€, avec le concours de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et autres partenaires. Nous pouvons estimer qu'à l'horizon 2024 la totalité des 782 luminaires (hors zones d'activités) seront équipés et permettront une économie de 50% sur notre facture.

Des efforts restent à entreprendre sur le parc immobilier.

"Secteurs réalisés, Vert Clos 1 et 2 - Clos du Cèdre, entrée sud du village"

La Mairie est à votre écoute les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Les mercredis et samedis de 8h30 à 12h.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à mairie@marlylaville.fr et par téléphone au 01 34 47 46 46.

Vous avez des questions ?